

## Analyse des résultats 2022/2023 du programme Lait et fruits à l'école (LFE) Données provisoire FranceAgrimer – périodes 1 et 2



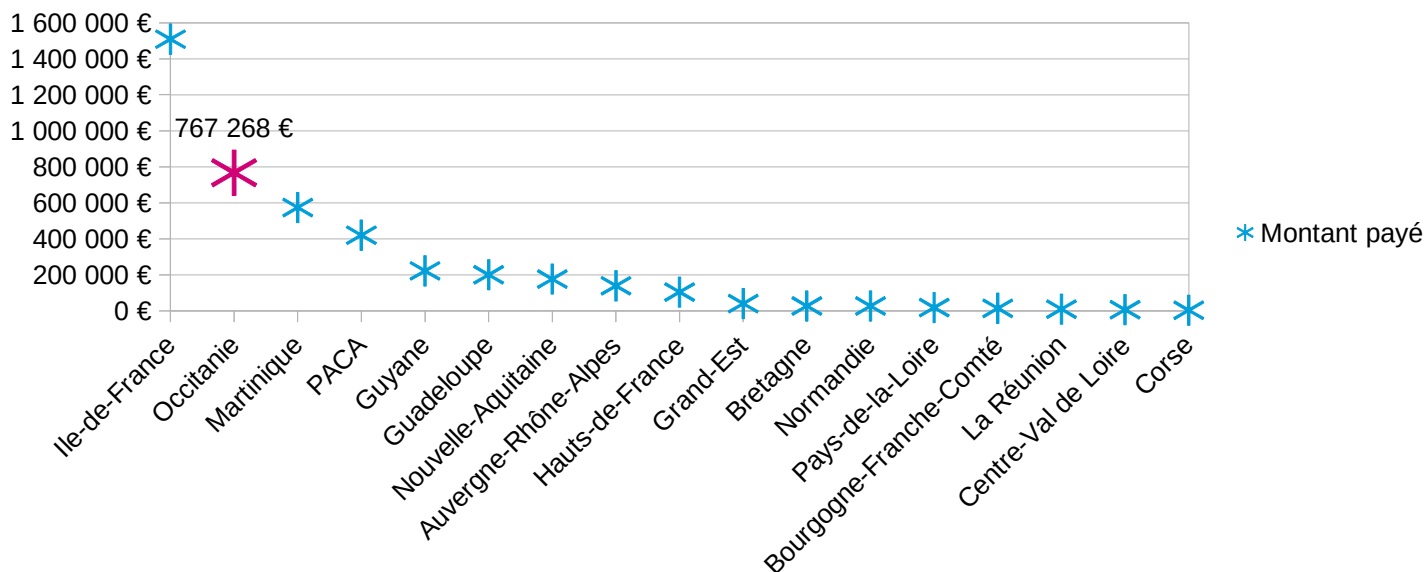
Les résultats présentés dans ce document sont issus des résultats provisoire des demandes de paiement et paiements pour l'année 2022/2023 en août 2023. Seules es données de la 1ère période (trimestre 1 de l'année 2022/2023) sont consolidées. Pour la 2ème période, des demandes de paiement sont encore en cours d'instruction. Les données de la 3ème période ne sont pas connues. Ces résultats sont donc encore appelés à évoluer fortement d'ici le printemps 2024, lorsque l'ensemble des demandes de paiement de l'année 2022/2023 auront été traités par FranceAgriMer (FAM).

### *Document 1 : Montant payé par région*

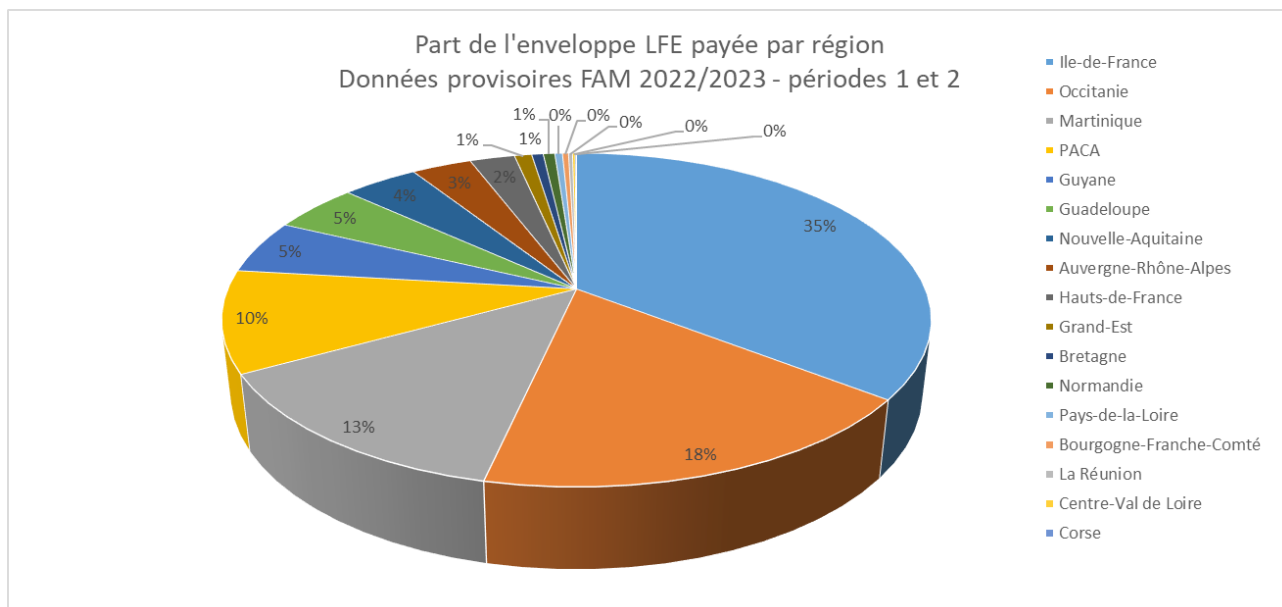
Région	Montant payé
Ile-de-France	1 508 932 €
<b>Occitanie</b>	<b>767 268 €</b>
Martinique	573 693 €
PACA	420 022 €
Guyane	221 820 €
Guadeloupe	200 158 €
Nouvelle-Aquitaine	176 233 €
Auvergne-Rhône-Alpes	138 922 €
Hauts-de-France	104 151 €
Grand-Est	40 025 €
Bretagne	26 774 €
Normandie	26 721 €
Pays-de-la-Loire	17 687 €
Bourgogne-Franche-Comté	14 025 €
La Réunion	9 286 €
Centre-Val de Loire	6 115 €
Corse	3 179 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 255 010 €</b>

## Document 2 : Aide par région

### Aide LFE 2022/2023 par région Données provisoires trimestres 1 et 2



## Document 3 : Part de l'enveloppe LFE payée par région



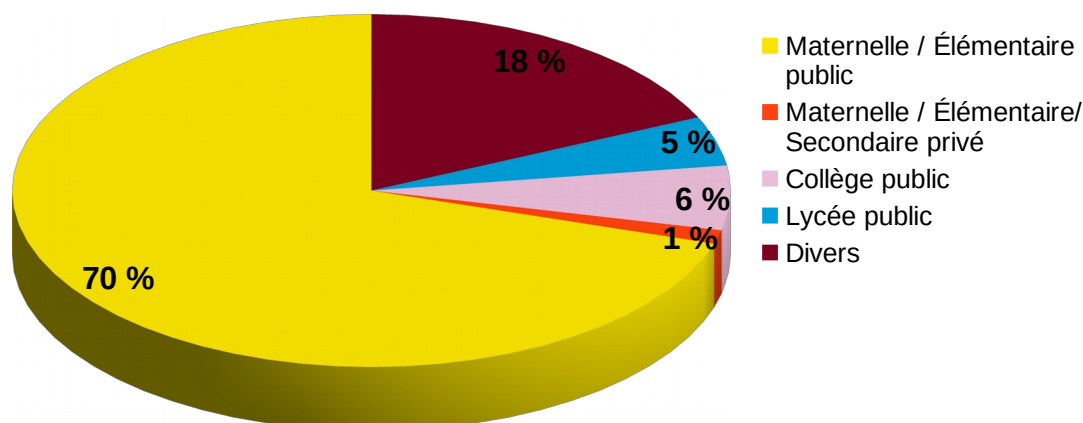
### Commentaire graphique 1 à 3

Les trois graphiques précédents indiquent la répartition de l'aide par région. On peut voir que 4 régions totalisent environ 3/4 de l'aide versée sur les 2 premières périodes. L'Occitanie se place en 2ème position nationale, juste derrière l'Île-de-France. Les départements d'outremer ont des règles un peu différentes de la métropole. Les régions équivalentes à l'Occitanie en termes de population comme les Hauts-de-France ou Auvergne-Rhône-Alpes reçoivent respectivement environ 6 fois moins et 7 fois moins d'aide que celle-ci.

## Document 4 : Subvention par secteur scolaire - France

### FRANCE - Subvention LFE 22/23 par secteur scolaire

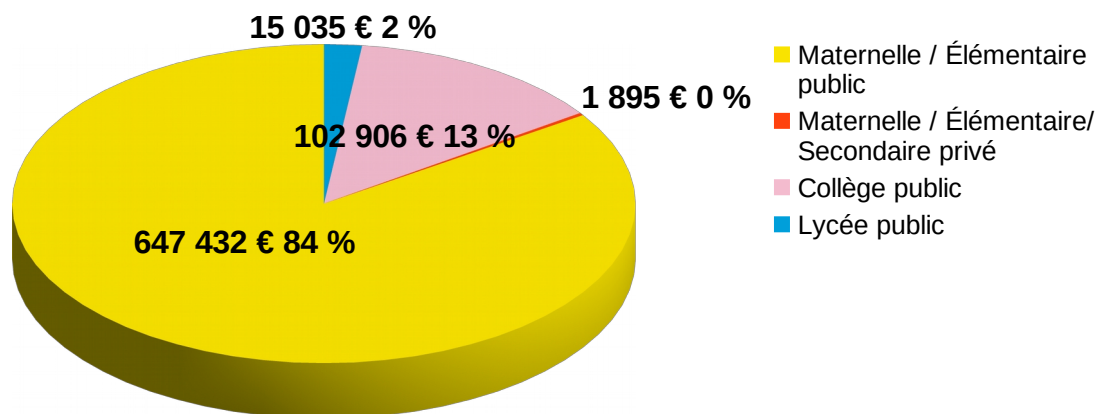
Données provisoires trimestres 1 et 2



## Document 5 : Subvention par secteur scolaire - Occitanie

### OCCITANIE - Subvention LFE 22/23 par secteur scolaire

Données provisoires trimestres 1 et 2



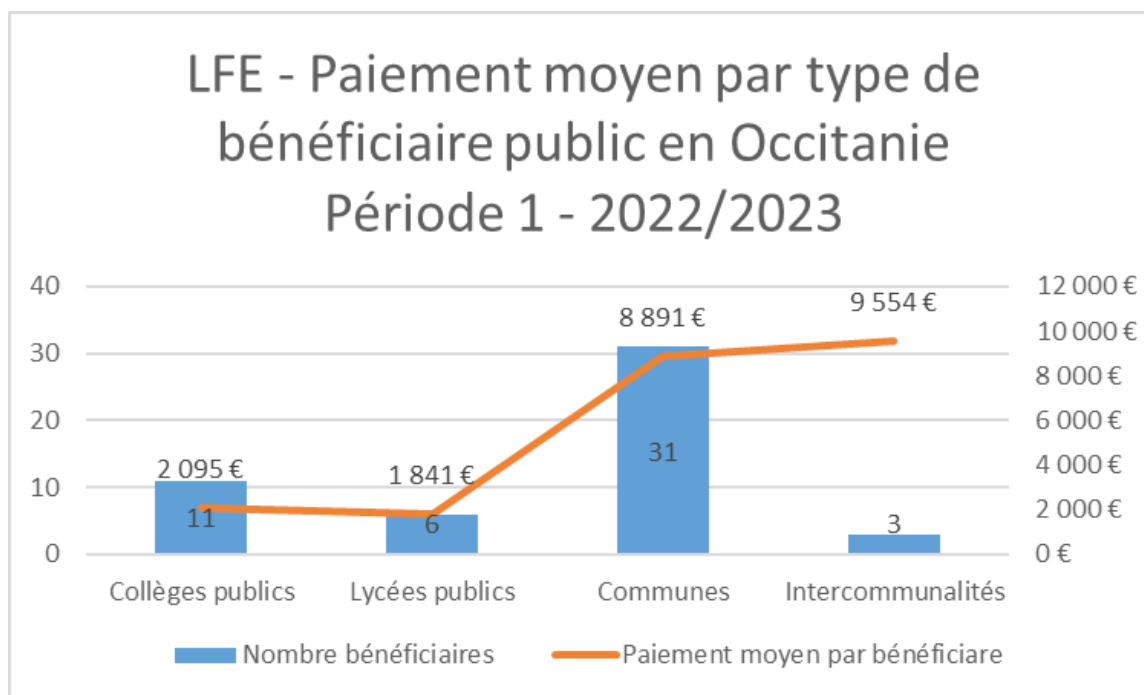
### Commentaire documents 4 et 5

Le secteur maternelle/primaire public, correspondant aux mairies, EPCI, et quelques autres types de structures (dont caisses des écoles), domine largement, avec 70 % des aides perçues au niveau national. Cette tendance est encore plus marquée en Occitanie, où ce secteur s'est vu octroyer 84 % des aides versées dans la région.

L'enseignement secondaire public est assez peu représenté, avec 11 % au niveau national. En Occitanie, l'engagement d'un conseil départemental dans le programme a permis aux collèges occitans d'être mieux placés que leurs homologues des autres régions. En revanche, les lycées publics de la région demeurent à l'écart du programme pour le moment.

L'enseignement privé est peu engagé dans le programme, en particulier en Occitanie.

Document 6 : paiement moyen par type de bénéficiaire public - Occitanie



**Commentaire document 6**

Pour ce graphique, seules les données régionales de la première période (= 1<sup>er</sup> trimestre) ont été analysées. Pour les collèges et lycées, les bénéficiaires correspondent à des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Concernant les communes et intercommunalités, les montants sont à entendre au niveau du ressort de ces collectivités, le nombre d'établissements scolaires concernés n'étant pas connu.

Pour un établissement d'enseignement secondaire, on constate que le paiement moyen oscille autour de 2 000 € sur un période, soit potentiellement environ 6 000 € par établissement sur une année scolaire, composée de trois périodes.